

Plan stratégique des entreprises du médicament

**Souveraineté sanitaire, soutenabilité économique, responsabilité sociétale :
le Leem en ordre de marche pour l'accès des patients aux médicaments**

Dans un système de santé qui répond difficilement aux besoins des patients, le Leem appelle le Gouvernement à redonner au secteur du médicament sa place d'industrie stratégique, à mettre en œuvre les réformes nécessaires et à concrétiser le « New Deal »¹. Thierry Hulot, président du Leem, et Laurence Peyraut, directrice générale, ont présenté le 30 janvier 2024 leur plan stratégique pour y contribuer et garantir l'accès des patients aux traitements dont ils ont besoin.

Le système de santé français peine aujourd'hui à répondre à sa mission en raison d'un cadre réglementaire et économique trop contraignant qui pénalise l'attractivité de la France en matière de recherche, de développement, de production et d'accès aux médicaments. Dans le même temps, le secteur pharmaceutique a peu à peu perdu sa place d'industrie stratégique en France, fragilisant la souveraineté sanitaire de notre pays.

Des constats largement partagés qui avaient conduit le Gouvernement à mener en 2023 une mission sur le financement et la régulation des produits de santé, placée sous la responsabilité de la Première ministre Elisabeth Borne. Les conclusions avaient alors appelé à une réforme en profondeur de notre politique du médicament. Le rapport n'a pour le moment pas fait l'objet de suite concrète.

Le Leem appelle le Gouvernement à mettre en œuvre sans tarder cette réforme et à la piloter avec tous les acteurs. Les entreprises du médicament s'engagent à y contribuer activement à travers la mise en œuvre de leur plan stratégique 2024-2026.

« Nous attendons du Gouvernement qu'il poursuive le travail engagé pour réformer notre politique du médicament, conformément aux ambitions du Président de la République. Il est grand temps que le New Deal, attendu par tous les acteurs du médicament, se concrétise. C'est dans cet esprit que le Leem se met en ordre de marche pour contribuer à ce chantier immense et nécessaire ! », annonce Thierry Hulot, président du Leem.

Un plan stratégique sur trois ans

Pour répondre aux défis actuels du système de santé, le Leem a présenté un plan stratégique pour l'accès des patients à tous les traitements dont ils ont besoin.

Ce plan repose sur trois axes :

- La **souveraineté sanitaire** pour répondre aux enjeux immédiats des pénuries de manière concertée, mais également accélérer l'arrivée des innovations de demain sur le territoire,

¹ La mission « Régulation des produits de santé » a recommandé dans son rapport (publié en août 2023) la mise en place d'un « New Deal garantissant un accès égal et durable des patients à tous les produits de santé ».

maintenir une production en France et en Europe des molécules essentielles et attirer les talents et compétences nécessaires.

- La **soutenabilité économique** pour construire avec les pouvoirs publics et les parties prenantes le cadre économique et réglementaire permettant aux entreprises du médicament implantées en France de concevoir, développer, produire et délivrer chaque jour des médicaments, qu'ils soient du quotidien ou innovants.
- La **responsabilité sociétale** pour répondre aux enjeux de la transition industrielle, environnementale et numérique. Le Leem souhaite également poursuivre sa contribution aux enjeux de santé publique et aux grandes causes sociétales.

Ces trois axes stratégiques sont indispensables pour faire de la France le leader européen du médicament au sein d'une Europe forte. Dans ce contexte, le Leem portera ses recommandations au niveau européen.

Pour pousser à la concrétisation de cette nouvelle politique du médicament, **le Leem a annoncé :**

- La **renégociation de l'accord-cadre** qui arrive à échéance en mars 2024 et devrait être prorogé d'un an.
- La volonté **d'élargir le système d'information de gestion des stocks (TRACStocks)** à d'autres acteurs de la chaîne pharmaceutique pour prévenir au mieux les risques de ruptures.
- La **mise en œuvre d'un plan d'action sur le bon usage des médicaments** avec une attention particulière sur les personnes âgées polymédicamenteuses, sur la lutte contre l'antibiorésistance et sur la réalisation d'économies.
- La publication en 2024 d'une **analyse prospective des innovations thérapeutiques à venir** (« Horizon Scanning »).
- Le souhait d'entamer des **négociations avec les partenaires sociaux en faveur des aidants** (en 2024) et **des seniors** (en 2025).
- **L'intégration d'ici à 2026 de l'ensemble des adhérents du Leem à PACTES**, le plan d'engagement sociétal des entreprises du médicament, qui compte aujourd'hui 40 entreprises volontaires.

Le Leem a par ailleurs rappelé les objectifs fixés pour **améliorer l'attractivité de la France dans la recherche clinique**, en augmentant notamment la participation de la France aux essais multinationaux de 25%.

« À travers cette feuille de route, les entreprises du médicament affirment leur volonté de s'engager dans un dialogue constructif et exigeant pour bâtir une nouvelle politique du médicament en France, dans l'intérêt supérieur des patients », déclare Laurence Peyraut, directrice générale du Leem.

Un nouveau baromètre 360° de l'attractivité

Le Leem a annoncé la **publication annuelle d'un baromètre de l'attractivité du médicament pour évaluer l'efficacité et la pertinence des réformes.**

Ce baromètre, qui s'inscrit dans la continuité de son observatoire de l'accès lancé en 2023, regroupera l'ensemble des indicateurs d'accès, de recherche clinique, de fiscalité, d'emploi, de production, d'investissement et d'impact environnemental.

Toutes les données seront **en libre accès** pour garantir une transparence maximale.